



Collège René Goscinny  
Céaucé-Passais la  
Conception

## **Transports scolaires**

Soucieux de poursuivre une politique de développement durable, le Conseil Départemental a modifié son fonctionnement pour les demandes de transports.

Vous avez dû être ou serez destinataire d'un mail ou d'un courrier avec l'identifiant et le mot de passe pour réaliser par internet la demande de carte de transport de votre enfant.

Ce document à compléter par Internet ou en version papier est obligatoire pour obtenir le titre de transport pour votre enfant pour les trajets du matin et du soir.

Pour les élèves de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> n'utilisant que les navettes des mardis et jeudis, il est obligatoire de faire une demande de titre de transport (gratuit), en version papier uniquement, il vous appartient de renvoyer ce document renseigné au service des transports ; **l'imprimé est à demander au secrétariat au moment de la réinscription de votre enfant.**

Si vous ne disposez pas d'accès internet, le collège peut vous fournir l'imprimé, la mairie ou le service des transports du département sont à votre disposition pour vous permettre l'accès et vous guider dans cette démarche.

Merci de votre compréhension.

## **Bourses nationales et départementales**